

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 juin 2022

Absents : Mme HEBRE Emmanuelle, Mme FAGES Marie-Philippe, Mme DE SOUSA DA SILVA Angélique, M VALLAT Patrick, M BERNARD Axel Romain.

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT – Martine VALLADEAU -Ginette VIGNAUD – Yvon CREMOUX- Catherine MAHE – Stéphane LOISEAU – Nadia MOREL – Marie-Jo BUHAJ – Pascal BIGOT -José DELIAS – Eric QUINTANE – Vincent DELAHAYE - Claude BARON

Secrétaires de séance : Marie-Chantal DUFRONT Eric QUINTANE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 30 mai 2022.

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h30

### 1 - Délibération bail précaire ancienne perception

Mme Valladeau expose le projet de Mme MALICKI FATIME qui souhaite ouvrir un commerce de service sous la forme de micro-entreprise. L'activité développée serait un atelier de couture et de repassage. La micro-entreprise sera soutenue par l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) qui lui a alloué un budget de 2 000 euros pour l'achat de matériel et de stock. Mme Valladeau et M Baron ont listé les travaux à effectuer pour permettre le début de l'activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de louer à Mme MALICKI FATIME le local situé 2 Place du Marché Couvert 16150 Chabonais, d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> pour un loyer de 2 400 euros annuel payable auprès du Service de gestion comptable de Confolens. Le maire sollicite par ailleurs une exonération du loyer la première année d'activité. La location se ferait sur une durée de 36 mois à compter du 1er septembre 2022.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 2 - Tarifs tivoli et cours payants salle des fêtes.

M Delahaye expose les tarifs proposés pour le prêt, la livraison, le montage et le démontage des tivolis de la commune. Il précise qu'il y a eu une réunion de la commission des finances sur ce sujet le 25 mai 2022. Il est à noter que la commune est propriétaire d'un tivoli et que l'association des éleveurs est propriétaire du deuxième tivoli. Une première modification de la délibération a été envoyée aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après débat propose les tarifs suivants :

	COMMUNE			HORS COMMUNE	
	Particulier contribuable commune	Association dont le siège social est sur Chabonais	Entre-prises/sociétés	Association *	Entre-prises/sociétés
Le tivoli communal avec livraison aide au montage, démontage avec 2 agents	100	Gratuit	100	200	200

Aide au montage et démontage du tivoli de l'association avec 2 agents + livraison	50	Gratuit	50	100	100
---	----	---------	----	-----	-----

\* Exonération de location au profit des communes d'Exideuil et d'Etagnac avec qui existe un échange de bons procédés

Un tarif de 50 euros par mois est soumis à l'assemblée pour les associations dont les cours sont dispensés de manière payante : cours de yoga, cours de zumba et l'association arabesque. Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 3 - Répartition entre communes des charges de fonctionnement de l'école de Chabanais.

Le maire rappelle la loi en matière de dépense scolaire pour les communes qui n'ont pas d'école et dont les élèves fréquentent les écoles des communes voisines. La délibération présentée à ce conseil donne mandat au maire pour négocier avec les communes mentionnées dans le document. Mme Dufront énumère le nombre d'enfants des communes extérieures qui fréquentent l'école de Chabanais. L'adjointe aux affaires scolaires indique que le coût d'un élève pour l'école élémentaire s'élève à 1 468,63 euros par an. Le coût d'un élève pour l'école maternelle s'élève à 2 293,11 euros par an. Le coût de transport par élève transporté pour les communes de Pressignac et Chabanais se monte à 843,94 euros par an. M Baron évoque le principe de réciprocité auprès des communes qui accueillent les élèves de la commune de Chabanais. Le maire propose de modifier la délibération en ce sens.

Après avoir modifié la délibération, le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 4 - Participation de la commune au transport scolaire pour les élèves de Chabanais qui fréquentent l'école élémentaire de la commune.

Le maire rappelle que la commune de Chabanais a accordé la gratuité du transport scolaire aux enfants de Grenord qui fréquentent l'école de Chabanais. Cette décision a été prise à la fermeture de l'école de Grenord. Aujourd'hui l'inscription au transport scolaire se fait sur le site « transports.nouvelle-aquitaine.fr », la région et la commune prennent en charge une grande partie du transport scolaire. Le reste à charge pour les familles qui est déterminé en fonction des revenus peut être pris en charge par la commune au vu d'une délibération. Le nombre d'enfants concernés est de six pour l'année scolaire 2021/2022.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 5- Numérotation du chemin des hors (complément)

Le maire explique au conseil qu'il convient de rétablir la numérotation de voirie pour la parcelle AB272 qui aura le n°21 au lieu du n° 9 attribué dans la délibération précédente à la parcelle AB81

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 6 - Délibération Suppression et création d'emploi (tableau des effectifs).

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal à temps non complet (30 heures semaine) et la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial, à raison de 22 heures hebdomadaires au service entretien et ménage, et la création de deux emplois d'adjoint technique à temps complet au service technique à compter du 1er Août 2022 et 1er septembre 2022.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

7 - Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par publication papier en mairie
- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Baron fait un point sur les travaux et l'exécution du budget en investissement. Il rappelle le montant prévisionnel du budget primitif 2022 (RAR 2021 et voté 2022) à savoir 1 353 294,09 euros auquel il convient de retirer 130 640 euros qui correspondent à l'acquisition de la balayeuse et de l'étude sur le gymnase, les talkies walkies, la toiture de l'immeuble de la rue nationale. Il sera nécessaire d'inclure des travaux non prévus au budget primitif à savoir des travaux dans l'école (porte supplémentaire et condamnation d'une partie du 1<sup>er</sup> étage) ainsi que la démolition d'une partie de l'immeuble Mingaud, le tout se situerait autour de 40 000 euros. L'investissement de 2022 serait de 1 262 000 euros. Il resterait à mobiliser 705 000 euros d'ici la fin 2022. Le maire indique qu'une décision modificative sera prise au cours de l'été.

M le Maire fait le point sur les travaux de la rue Souchet, l'éclairage sera fait côté pair ces jours-ci, l'enrobé sera exécuté les 4 et 5 juillet 2022. La végétalisation se fera au mois de novembre.

Le 14 juillet une rencontre avec les habitants de la rue Souchet sera organisée pour la suite à donner aux travaux à savoir les plantations. Un nouveau plan de circulation sera mis en place pour la deuxième tranche.

Laetitia Quichaud assurera le fonctionnement de la médiathèque à l'issue des congés d'été.

L'association « Solidarité Ukraine Confolens » sollicite la gratuité pour la soirée du 3 juillet 2022, dans le cadre de cette opération, le conseil municipal accède à la requête de l'association.

La séance est levée à 22 h 50

CHABANAIS, le 28 juin 2022

Secrétaires de Séance  
Eric Quintane/Marie-Chantal Dufont



Le Maire

